

A

Monsieur KECHAR Zenagui, Gérant de la SARL SILVER BUILDING, N°524 Hai Ali Cherif Hai Zitoun, Ain-Temouchent

## 2<sup>ème</sup> MISE EN DEMEURE

**Projet : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques de la liaison BTS AIN LARBAA 46608 --->J/DSARL SOPRETA.**

- Vu le contrat N°32/2022 ayant l'objet REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT CABLE FO de la liaison citée en objet.

- Vu l'ordre de service N° 14/2 du 02/12/2022 de démarrage des travaux.

- Vu le délai contractuel de réalisation de 13 jours

- Vu la première mise en demeure du 10-11-2022.

- Vu les recommandations mentionnées sur procès-verbal d'ouverture de chantier du 15/11/ 2022

**-Vu les anomalies constatées, cité ci-après :**

**1- Manque flagrant du dispositif de signalisation du chantier à des fins de sécurité des piétons et véhicules.**

**2- Le non remblaiement des tranchés laisser ouverte sans béton depuis le démarrage du chantier malgré les instructions de mes services.**

A cet effet :

L'entreprise **SARL SILVER BUILDING** représenté par son gérant est mise en demeure pour la deuxième fois, pour la levée des réserves signalées ci-dessus et achever ces travaux dans un délai de 48 Heures.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de cette entreprise.

